

Le Times publie la dépêche suivante : Paris, le 8 juillet. — Le conseil général des ponts et chaussées vient de faire un accueil favorable aux trois projets soumis à son examen...

La troisième délibération de la loi sur l'armée sera plus laborieuse qu'on ne le pouvait supposer. Les amendements sont très-nombreux, et leurs auteurs y persistent...

Nous croyons savoir que les préfets ont été prévenus que la session de l'Assemblée nationale se prolongerait jusqu'aux premiers jours d'août.

Avant la guerre, la population de Metz était de plus de 45,000 âmes. Aujourd'hui, d'après un recensement allemand, ce nombre serait descendu à 18,000.

Nous avons rarement le plaisir de pouvoir citer M. Edmont About, raison de plus pour le faire avec empressement quand il nous en fournit l'occasion.

Ceux qui demandent qu'un soldat crève à la garde et fasse dresser procès-verbal des affronts que la canaille voudra lui infliger, auraient mauvaise grâce à se plaindre demain, si le même soldat, sur un champ de bataille, au lieu de défendre son drapeau à coups de sabre, invoquait la justice de l'Europe et réclamait la convocation de six arbitres à Genève.

On ne saurait mieux parler. Par malheur, une fois il est pas coutume chez M. About, dont le talent s'est égaré parmi les révolutionnaires.

Le Fraser's Magazine, de New-York, vient de se procurer la collaboration de M. Cluseret. Dans un premier article qu'il lui fournit, l'ex-général et ministre de la Commune dit et établit entre autres choses que les socialistes français sont des idiots, et que l'Internationale (section française) est une bande de voleurs et d'ivrognes.

C'est déjà bien, mais voici qui est mieux : « La Commune ne pouvait triompher qu'avec l'appui matériel de M. de Bismark, qui nous l'avait promis. Le chancelier n'ayant pas cru devoir tenir parole, j'ai clairement perçu la défaite. A cette échéance, et je n'ai plus demandé pour moi qu'un sauf-conduit, afin de me soustraire aux fureurs des gens de l'Hotel de Ville aussi bien qu'à la vindicte des Versaillais. »

Quelle peut être la valeur des affirmations de M. Cluseret ? Elles témoignent du moins des intentions de l'homme qui comptait sur les Prussiens pour faire réussir la Commune.

Le Figaro dit : 1° Que Mgr Chigi a reçu un bulletin de la santé du Saint-Père, qui annonce une grande amélioration dans l'état général de l'auguste malade ; 2° Que le départ de Mgr Chigi pour Rome ne peut tarder, et que Mgr le prince Colonna, camerling secret du Pape, arrivé ces jours-ci à Paris, avec une mission du Saint-Père pour M. Thiers, doit accompagner Mgr Chigi. Voilà des détails bien précis. Or, 1° Mgr Chigi n'a reçu aucun bulletin de la santé du Pape ; 2° Mgr Chigi ne songe nullement à aller à Rome.

Un homme de lettres de notre connaissance, dans l'impossibilité de s'échapper de Paris et habitant un quartier dangereux, mit une blouse, une casquette et se présenta à un chemin de fer comme terrassier.

On l'accepta sans hésitation ; c'est que le costume, la tenue, la tournure, tout était parfait ; il savait à merveille trainer nonchalamment sa brouette, dormir à l'heure du travail, jouer au bouchon ; il faisait enfin tout ce qui constitue la vie laborieuse du prolétaire. De plus il jurait, chiquait et criait sans raison : « Vive la République ! »

Tout allait bien, quand un jour son brigadier lui demanda pourquoi il n'avait pas été chercher une pioche à un endroit désigné. — Il fallait me le dire plus tôt, si vous voulez que j'y aille, répondit imprudemment notre homme.

A ce subjonctif, tous les travailleurs furent sur pied ; on se rua sur l'aristo découvert et Dieu sait ce qu'il serait devenu sans l'entrée des troupes de Versailles !

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL. On nous écrit de Beaucaille : La fête de Beaucaille s'annonce sous les plus heureux auspices.

Les marchandises arrivent de tous les points sur notre grand marché. Les affaires commerciales se présentent sous un aspect des plus favorables ; l'abondance des récoltes, la réussite des vers à soie, l'apparence magnifique des vignobles, lui assurent une importance considérable.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY

Séance du 10 juillet

La séance est ouverte à 2 heures 40 minutes. Le procès-verbal est lu et adopté.

Reprise de la discussion du projet concernant un impôt sur le chiffre des affaires.

M. le président annonce que M. Gaslonde reproduit sous forme d'amendement son ancien contre-projet, en le modifiant sur les bases suivantes :

- 1° Ajouter 60 centimes sur la contribution des patentes ; 40 centimes sur celle des portes et fenêtres ; 20 centimes sur les contributions personnelles ; 2° Exempter de cette mesure les patentes des 7e et 8e catégories dans les villes de moins de 20,000 âmes ; 3° Réviser la loi sur les patentes.

M. Desceilligny, rapporteur, objecte que la commission ne peut se prononcer immédiatement sur cet amendement.

M. Gaslonde insiste pour une discussion immédiate.

M. Thiers déclare que le gouvernement accepte l'amendement nouveau de M. Gaslonde. Il s'engage à démontrer que cette combinaison n'offre rien de nouveau et peut être votée immédiatement. D'ailleurs, il faut une solution à ce débat, dit-il, il la faut pour tout le monde, pour le gouvernement, pour le pays, il la faut pour le crédit auquel nous allons faire appel.

M. Thiers ajoute qu'il demande avant tout une combinaison efficace et sérieuse, il s'agit donc d'établir une fois de plus les sommes qui sont nécessaires. La dette publique, la marine (service des déportés), les chemins de fer, l'instruction publique réclament ensemble 120 millions ; à cette somme il faut ajouter 30 millions pour la différence entre l'intérêt servi à l'Allemagne et celui à servir aux paiements de l'emprunt, 18 millions pour les frais de l'emprunt, 10 millions pour l'application de la loi militaire, et enfin 22 millions qu'il convient de s'assurer pour faire face à la non-valeur qui est le résultat ordinaire de l'application de nouveaux impôts, car l'impôt ne donne pas tout de suite ce qu'il est susceptible de produire au total. Enfin il faut 200 millions.

Sur ce total de 200 millions, la perception de 140 millions est assurée par le projet de la commission des tarifs qui demeure encore à voter, et qui donnera 80 millions. Sur les valeurs mobilières, 20 millions sur les hypothèques, 3 millions, et par un projet d'impôt sur les métaux, le fer excepté, qui donnera 40 millions ; soit, en tout, 140 millions.

Reste donc à trouver 60 millions ; or, le gouvernement renonce à l'augmentation de la contribution foncière, vient aujourd'hui, d'accord avec M. Gaslonde, proposer à l'Assemblée une nouvelle combinaison devant au total produire 60 millions. Incidemment, l'orateur examine les impôts créés par la révolution française, par ce grand acte, qui, s'il a fait couler du sang, a légué à la France et à l'Europe deux bienfaits : l'égalité du droit et la justice distributive.

La révolution, en fait d'impôts, s'est appliquée à frapper la profession plutôt que l'individu, ainsi est né l'impôt sur les patentes, qui a pour base la proportionnalité et qui, vingt fois corrigé et remanié, tend de plus en plus à se rapprocher de ce qu'on peut appeler la vérité de l'impôt et qui peut remplacer avantageusement l'impôt barbare et vexatoire qu'on veut faire peser sur le chiffre des affaires qui, à un certain moment, est en risque de devenir l'impôt sur le chiffre des ruines.

On a essayé de corriger et de substituer à l'ancien nom cette nouvelle qualification, impôt sur le chiffre des ventes. M. Casimir Périer, plus sincère, est allé jusqu'au bout, et a proposé l'impôt sur le revenu net ; mais tous ces projets sont frères, et l'Assemblée les repoussera en bloc, car tous sont impraticables et frappés d'impuissance.

Il est d'ailleurs inexact de dire que le chiffre des ventes correspond à celui des bénéfices, autre inconvénient ; dans un pays comme le nôtre, il y a beaucoup plus d'employés à placer, il y a plus de princes qu'on en peut mettre sur le trône. (Applaudissements à gauche. — Rumeurs à droite.)

M. Thiers. — Je n'ai pas voulu offenser personne. Je respecte ce qui mérite le respect, mais je répète que même avec un grand nombre d'employés, l'impôt sur le chiffre des affaires serait impossible. (Nouvelle interruption à droite.)

M. Thiers. — S'il y a un parti pris de ne pas écouter, je prie les interrupteurs de vouloir bien me laisser continuer mon argumentation pour ceux qui n'ont pas de parti pris. (Applaudissements à gauche.)

L'orateur poursuit en disant que l'impôt qui a pour base la déclaration de l'intéressé ouvre la porte à la fraude ou à l'inquisition si l'on cherche à reprimer cette fraude.

En ce qui concerne le rendement de l'impôt sur le chiffre des affaires, M. Thiers conteste les chiffres de la commission ; il termine en répétant à l'Assemblée qu'elle est libre de sa décision, mais qu'en votant l'impôt sur le chiffre des affaires elle commettrait une grande faute. (Vifs applaudissements à gauche.)

Demain, suite de la discussion. La séance est levée à cinq heures 40 minutes.

ROUBAIX ET LE NORD DE LA FRANCE

Nous apprenons avec regret que M. Alexandre Bulleau Lenglet vient de donner sa démission de membre du tribunal de commerce de Roubaix.

Hier, mercredi, ont eu lieu les élections pour le tribunal de commerce de Lille.

Le bureau était présidé par M. Corewinder, adjoint au maire de Lille, ayant pour assesseurs MM. Wiseur, Théodore Barrois, Léon Gauche et Henri Castel. Le scrutin a été ouvert à 10 heures. M. Théodore Bernard, ancien juge, a été nommé président.

Les autres juges, ainsi que les suppléants, n'ont pu être nommés par suite d'un ballottage.

L'élection est remise au mercredi 17 juillet.

Elle aura lieu à la majorité relative. De nombreux électeurs désiraient connaître les noms des personnes composant le groupe qui a proposé une liste. Cela aurait été l'intérêt si cette liste se reproduit.

Voici les résultats des trois scrutins :

Table with 2 columns: Name and Votes. Includes M. Bernard Th., M. Labbe H., M. Descamps-Crespel, etc.

Pas de résultat.

Pour les juges suppléants, (270 votants).

Table with 2 columns: Name and Votes. Includes M. Schollentent, M. C. Huet, M. P. Giraud, etc.

Pas de résultat.

Il paraît qu'à Lille, on n'a pas procédé aux élections consulaires de la même façon qu'à Roubaix. Voici ce que nous lisons dans le Progrès du Nord :

« De dix heures à midi, le scrutin est ouvert pour la nomination du président ; grâce à l'empressement des électeurs, l'unique candidat, M. Bernard, qui se recommandait par son honorabilité et sa capacité, a été élu par 380 suffrages sur 1033 inscrits et 288 votants. »

De une heure à trois heures, il a été procédé à la nomination des juges. Cette fois le nombre des électeurs était des plus restreints, aussi pas un seul des huit candidats n'a pu réunir le nombre de voix suffisant.

Enfin, de trois à cinq heures, nouveau scrutin pour les juges suppléants, comme c'était le seul terrain sur lequel la lutte pouvait s'engager, bon nombre d'électeurs présents à la première élection étaient-ils revenus.

On sait qu'à Roubaix, il n'y a eu qu'un seul scrutin pour la composition de tout le tribunal. Il y avait deux urnes, l'une pour les bulletins portant le nom du candidat à la présidence, l'autre pour les bulletins indiquant les noms des juges et des suppléants. La loi a-t-elle été mal interprétée à Roubaix ?

Nous apprenons que le bureau télégraphique doit être transféré très-prochainement, rue des Lignes, dans la maison portant le n° 4, que l'on dispose en ce moment.

Nous ne doutons pas que l'Administration des télégraphes ne profite de cette occasion pour approprier son nouveau local de façon à donner toute satisfaction au public.

A propos de télégraphie, on nous demande à quoi est le projet de service de nuit qui a été promis à la ville de Roubaix, voici plus de deux ans. L'utilité de ce service, dans un centre d'affaires aussi important que le nôtre, n'a pas besoin d'être démontrée.

Une circulaire du ministre des finances invite les trésoriers-payeurs à donner à tous les agents des finances l'ordre de recevoir jusqu'au 30 septembre prochain les bons de monnaie.

Toutes les caisses publiques devront accepter les coupons du Comptoir d'escompte et de la Société générale, mais ne pourront pas les remettre en circulation.

Hier après-midi, deux douaniers en surveillance non loin du pont du Sartel aperçurent deux individus qui, à leur approche, firent le long du canal. L'événement des fraudeurs, ils se mirent à leur poursuite et ne tardèrent pas à en atteindre un.

Tandis que son camarade gardait le prisonnier, le second douanier continua sa course à la suite de l'autre fraudeur. Arrivé près de l'endroit réservé aux baigneurs, le douanier, qui espérait y trouver de l'aide, fut, au contraire, assailli et roué de coups par plusieurs individus qui donnèrent ainsi au fraudeur le temps de se mettre à l'abri. Constatons qu'aucune des personnes présentes ne prit la défense de l'agent de l'autorité qui a été si indignement maltraité, qu'aujourd'hui il est gravement indisposé et doit garder le lit.

Les agents des autorités s'occupent beaucoup en ce moment des chiens vivants ; ils devraient bien aussi penser aux chiens morts !... Les corps de ces animaux pourrissent dans le canal, dans les étangs et les fossés de la banlieue. Il y a quelques années, un agent de la ville était chargé de leur enlèvement. On devrait bien réorganiser cette partie du service qui laisse considérablement à désirer.

Avec les chaleurs est revenu, depuis quelques jours, l'usage du bain froid, une des plus précieuses ressources de l'hygiène qui n'est que trop fréquemment transformée en une pratique pernicieuse. Nous croyons devoir indiquer à cette occasion les règles que la science physiologique indique aux baigneurs.

Après s'être dépouillé de ses vêtements, il ne faut pas attendre que le corps soit refroidi pour se jeter à l'eau. Il faut, au contraire, y pénétrer quand on a encore assez chaud et que la peau est un peu moite ; la conduite opposée, que l'on croit suivre par prudence, n'a que des inconvénients. En outre, on ne doit pas entrer dans l'eau graduellement, petit à petit, un membre après l'autre ; il faut s'y élancer d'un bond, immerger le corps tout entier, d'un seul coup, tête comprise. En agissant ainsi, les baigneurs évitent la sensation toujours pénible que fait éprouver aux organes le froid de l'eau à mesure qu'il les atteint, et en se mouillant la tête, ils ne risquent pas de provoquer une congestion du cerveau.

Mais si le bain ainsi pris est un véritable plaisir, il est indispensable de ne pas se laisser séduire par lui. Pour qu'un bain froid soit bienfaisant, il doit être pris principalement en vue de la réaction, c'est-à-dire de cette loi de phénomènes inverses à ceux qu'on a éprouvés au moment de l'immersion et que nous venons de décrire.

Cette réaction ne se prolonge pas un temps très-long ; il faut en profiter pour sortir du bain. Si l'on agit autrement, une série de frissons ne tarde pas à s'emparer du baigneur ; une seconde sensation de froid, l'étreinte, ne cessera plus, et le bain peut alors avoir de fâcheuses conséquences. Le temps nécessaire pour que naisse la réaction varie selon la température de l'eau, les constitutions, les âges, le sexe des individus. D'une manière générale, la durée d'un bain froid, au été, dans une eau de 16 à 22 degrés centigrades, doit se limiter entre dix et quinze minutes.

En sortant de l'eau, il faut s'essuyer vivement, se frictionner toute la surface de la peau avec un linge rude, s'habiller et bien se garder de rester en repos. L'expérience démontre qu'après le bain, il ne faudrait pas au corps moins de deux ou trois heures pour recouvrer, dans le repos, sa température, tandis qu'il la récupère complètement en vingt ou trente minutes, lorsqu'on se livre à un exercice soutenu.

Le bain froid, pris avec les précautions que nous venons d'indiquer, a une action manifestement tonique, et c'est avec juste raison que les médecins le prescrivent dans l'anémie, la chlorose, le rachitisme, la scrofule, etc.

On peut avoir recours au bain froid en toute saison, pourvu que la température de l'eau le permette, l'époque de la canicule redoutée de quelques personnes ne nous paraît avoir d'autre inconvénient que celui d'exposer le baigneur qui prend son bain au milieu du jour à une insolation ou à un coup de soleil. Il vaut donc mieux, à cette époque, faire choix du matin ou du soir pour l'heure du bain.

Une dépêche privée, adressée de New-York à l'un des principaux négociants, lui donne les informations suivantes sur les chaleurs infernales déjà signalées par le câble transatlantique : Depuis le 19 juin, 54° centigrades à l'ombre.

L'asphalte bout dans les rues ; l'eau des ruisseaux fume et croupit. A New-York, Brooklyn et New-Jersey, 480 morts de suffocation dans les trois derniers jours.

Affaires suspendues. Moitié de la population émigrée sur la côte ou à l'embouchure de l'Hudson, sur tous les bateaux disponibles.

Campagnes désolées ; herbage rôtis, bestiaux mourants de chaleur et d'inanition. Dans les avenues, feuilles des arbres grillées et tordues comme avec un fer à tuyauteur. Les plus vieux habitants n'ont pas souvenir d'une pareille température.

Et nous nous plaignons ! On nous informe que l'adjudication du droit de chasse dans les forêts de l'Etat, situées dans le département du Nord, aura lieu à Lille le 23 juillet courant, et que l'on pourra prendre communication du cahier des charges et des plans de lotissement dans les bureaux de MM. les inspecteurs, sous-inspecteurs et gardes généraux de la situation des bois où la chasse doit être amodiée, ainsi que chez les brigadiers forestiers.

Un prix de 2,000 francs et une médaille seront décernés par la Société des agriculteurs de France en 1873, au meilleur ouvrage ou mémoire ayant pour objet d'établir, au point de vue de la production agricole, les principes théo-

riques et pratiques de l'irrigation, propres aux différents contrées de la France.

Les mémoires devront être adressés au secrétaire de la Société, 8, rue Le Pelletier, à Paris, avant le 1er janvier 1873.

Un prix de 3,000 francs ou un objet d'art de même valeur, au choix du lauréat, sera décerné en 1873, à l'inventeur d'un procédé efficace et pratique qui puisse être applicable en grande culture pour la destruction des hannetons et de leurs larves.

L'opinion de certains médecins qui prétendent que le café, loin d'être un tonique, peut nuire à la santé, est-elle sincère ou toutefois bien fondée ?

La solution de ce problème, si l'on y pouvait arriver, serait des plus intéressantes pour les populations de notre département qui est l'un de ceux, en France, où l'on consomme le plus de café.

Nous croyons que l'immitié que quelques disciples d'Esculape ont vouée au café n'est pas méritée, pour deux raisons : la première est que les disciples d'Esculape qui conseillent à leurs clients de ne pas boire du café, en prennent eux-mêmes plutôt deux tasses qu'une ; la seconde que la consommation du café a augmenté depuis quarante ans dans des proportions énormes, et que la moyenne de la vie a augmenté aussi depuis le commencement du siècle.

Il faut voir les chiffres pour se faire une idée de la progression de la consommation du café en Europe et en Amérique depuis quarante ans environ. En 1838, la consommation totale s'élevait à 150 millions de kilogr. ; en 1843, la progression était déjà sensible, 215 millions de kilogr. ; en 1848, 250 millions ; en 1867, 373 millions, et en 1871, 450 millions de kilogr., soit 9 millions de quintaux.

En France, la consommation s'élevait, en 1830, à 10 millions de kilogrammes ; trente ans plus tard, la consommation était de 38 millions, et en 1869 elle atteignait le chiffre de 50 millions de kilogr.

Aux Etats-Unis d'Amérique, la progression pendant une période de huit années est fabuleuse : la consommation qui était de 30 millions de kilogr. en 1863, s'élevait à 156 millions en 1870.

La France est un des pays où l'on consomme le moins de café ; voici quelques chiffres à l'appui : la consommation par tête et par an est de deux livres et demie en France, cinq livres en Allemagne, huit livres aux Etats-Unis, huit livres et demie en Belgique et dix livres et demie en Hollande.

A l'occasion de la fête communale de Douai, notre concitoyen Glorieux a fait dans cette ville une ascension en ballon que le Journal du Nord rapporte ainsi :

C'est toujours un spectacle très-intéressant qu'une ascension de ballon, et nous ne saurons rien qui soit plus capable de faire passer une foule par les émotions les plus diverses et les plus agréables. Dès le matin, M. Glorieux procédait à l'opération du gonflement, et à midi, on pouvait déjà voir, sur la place d'Armes, se balancer le coquet aérostat dont les formes allaient se dessinant gracieuses et élégantes.

L'ascension était fixée à quatre heures. On savait pourtant que les amateurs auraient le loisir, avant que l'esquif léger, de captif ne devint libre, de s'élever à quelque hauteur et de se créer ainsi un peu d'émotion ; sans grands frais d'intéressement.

Les spectateurs étaient nombreux, car outre que les ballons ont eu, dès les premiers temps de leur invention, le privilège de captiver tout particulièrement la curiosité publique, les derniers événements les ont mis à la mode plus que jamais, et il n'est personne qui ne s'intéresse à ces aériennes machines, alors même qu'il en ignore le principe, parce que chacun sait qu'ils furent, aux jours de nos angoisses, les messagers de l'espérance, et aussi, hélas ! les véhicules de la dictature incapable et ruineuse.

La foule donc était immense. Les têtes se pressaient par mille et par mille, tous les regards étaient tendus, un murmure allait à travers cette masse mouvante, le ballon se balançait impatient, et il y avait plein de soleil. C'était magnifique.

A partir de quatre heures, commencent les ascensions en ballon captif. Ces sortes d'ascensions ont leur charme, bien qu'évidemment ce ne soit que l'ombre des ascensions en ballon libre. A tout le moins on jonnait, sans aucune sensation désagréable, d'une ravissante vue de la ville et de la campagne.

Vers six heures, l'intrépide aérostatite, qui était accompagné d'un de nos concitoyens, donnait le signal du départ. Le ballon s'est élevé majestueusement et la foule a pu, après avoir admiré les étonnantes exercices de trapèze que M. Glorieux ne craint pas d'exécuter dans l'espace, suivre longtemps encore le rapide esquif cinglant vers le nord.

Un moment, on aurait pu croire à un orage, mais par bonheur ce n'a été qu'une menace et la fête est restée entièrement belle.

Le Courrier de l'Escaut rapporte, de son côté, un incident du voyageur aérien de M. Glorieux :

Mardi, vers sept heures et demie du soir, dit-il, tous les habitants de Tournai avaient la tête en l'air. Ils regardaient un ballon qui franchissait l'espace au-dessus de notre ville. On distinguait parfaitement l'aérostat dans sa nacelle.

Cet aérostat était, nous assure-t-on, l'Escaut, et le voyageur aérien notre intrépide Glorieux, venant de Douai.